



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-015-2022-03

PUBLIÉ LE 7 MARS 2022

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France /

IDF-2022-03-04-00004 - Arrêté n° DRIEAT-IDF-2022-0218 du 4 mars 2022 modifiant l'arrêté DRIEAT-IDF-2022-0088 portant désignation des membres du comité technique de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France (2 pages)

Page 3

IDF-2022-03-04-00005 - Arrêté n° DRIEAT-IDF-2022-0219 du 4 mars 2022 modifiant l'arrêté n° DRIEAT-IDF-2021-0147 portant désignation des membres du comité technique de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (2 pages)

Page 6

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

IDF-2022-03-04-00004

Arrêté n° DRIEAT-IDF-2022-0218 du 4 mars 2022
modifiant l'arrêté DRIEAT-IDF-2022-0088 portant
désignation des membres du comité technique
de la direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie
d'Île-de-France



ARRÊTÉ DRIEAT-IdF n° 2022-0218

Modifiant l'arrêté DRIEAT - IdF n° 2022-0088

portant désignation des membres du comité technique de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France

La directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;
- Vu décret n° 2021-261 du 15 mars 2021 relatif à la direction régionale interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;
- Vu l'arrêté du 18 mai portant création des comités techniques au sein des services du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion sociale ;
- Vu l'arrêté du 18 décembre 2018 fixant la composition du comité technique de la DRIEE auquel le CHSCT apporte son concours, sur les matières relevant de sa compétence (articles 37 et 48 du décret susvisé du 28 mai 1982 modifié) ;
- Vu l'arrêté ministériel du 12 mars 2021, portant nomination d'Emmanuelle Gay, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports ;
- Vu l'arrêté IDF-2021-03-29-00020 du préfet de région Île-de-France du 29 mars 2021 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports ;
- Vu l'arrêté ministériel du 7 avril 2021 relatif au maintien de la compétence de comités techniques de service et de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de service à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;
- Vu la décision n° DRIEAT-IDF-2021-0116 du 29 avril 2021 relative au maintien de la compétence du comité technique spécial hors DIRIF et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial hors DIRIF de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;
- Vu le procès-verbal des élections du 06 décembre 2018, en vue de la désignation des représentants du personnel au comité technique de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France (DRIEE) ;
- Vu le départ de la DRIEAT de M. Jean-Luc PERCEVAL membre titulaire, et de M. Remi FOUQUET membre suppléant figurant sur la liste déposée par l'organisation syndicale FO pour les élections professionnelles de décembre 2018 :

Sur proposition de la secrétaire générale,

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté DRIEAT-IdF n°2022-0088 du 1^{er} février 2022 est modifié comme suit concernant la représentation pour FO, dans l'ordre de la liste déposée soit Mme Chantal ADAMSKI membre titulaire, Mme Anne-Christine GAUTHIER membre suppléant de M. Julien CHERUBIN et de M. Jean-Daniel RUSSO membre suppléant de Mme CHANTAL ADMASKI

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Organisations syndicales	Membres titulaires	Membres suppléants
FO	Alain THIVONE	Patrick AGUT
	Vincent PIERRON	Vincent ROLLAND
	Josiane ANGE	Stéphanie THIVONE
	Anabel LAHOZ	Claire TOURNANT
	Julien CHERUBIN	Anne-Christine GAUTHIER
	Chantal ADAMSKI	Jean-Daniel RUSSO
CGT-FSU	David FLATISCHLER	Charlotte DIANOUX
	Olga SCHANEN	Jérôme GAY
UNSA	Stéphane DESVANT	Marc VALENTE

Article 2 : La secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement, de l'environnement et des transports d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté,

Paris, le 04 mars 2022

La directrice régionale et Interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France

signé

Emmanuelle GAY

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

IDF-2022-03-04-00005

Arrêté n°DRIEAT-IDF-2022-0219 du 4 mars 2022
modifiant l'arrêté n°DRIEAT-IDF-2021-0147
portant désignation des membres du comité
technique de la direction régionale et
interdépartementale de l'équipement et de
l'aménagement d'Île-de-France



ARRÊTÉ DRIEAT-IdF n° 2022-0219

Modifiant l'arrêté DRIEAT - IdF n° 2021-0147

portant désignation des membres du comité technique de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France

**La directrice régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;
- Vu décret n° 2021-261 du 15 mars 2021 relatif à la direction régionale interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;
- Vu l'arrêté du 18 mai 2018 portant création des comités techniques au sein des services du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion sociale ;
- Vu l'arrêté ministériel du 12 mars 2021, portant nomination d'Emmanuelle Gay, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports ;
- Vu l'arrêté IDF-2021-03-29-00020 du préfet de région Île-de-France du 29 mars 2021 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports ;
- Vu l'arrêté ministériel du 7 avril 2021 relatif au maintien de la compétence de comités techniques de service et de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de service à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;
- Vu la décision n° DRIEAT-IDF-2021-0116 du 29 avril 2021 relative au maintien de la compétence du comité technique spécial hors DIRIF et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial hors DIRIF de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;
- Vu le procès-verbal des élections du 07 décembre 2018 de dépouillement des votes et de proclamation des résultats de l'élection du 6 décembre 2018 au comité technique de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA) ;
- Vu le départ de la DRIEAT de M. Florent GRANDJEAN, membre suppléant figurant sur la liste déposée par l'organisation syndicale CGT pour les élections professionnelles de décembre 2018 ;

Sur proposition de la secrétaire générale,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'arrêté DRIEAT-IdF n°2021-0147 du 6 mai 2021 est modifié comme suit concernant la représentation pour la CGT, dans l'ordre de la liste déposée soit M. Alfred GALION suppléant de M. Eric LE JOSSEC :

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Organisations syndicales	Membres titulaires	Membres suppléants
FO	Yasmina BENCHIHA	Daniel MARC
	Pierre VINCENT-LUCE	Kevin BERGER
	Isabelle FOUCAUD	Jean-Michel FRANCOIS
	Sabrina LANDUREAU	Nadjette GARCIA-BENAOUDA
	Ruddy NISUS	Luc WEINSTEIN
CGT	Gaëtan SILENE	Rodolphe FLOTAT
	Pierrick BIARD	Fabien PATAN
	Eric LE JOSSEC	Alfred GALION
UNSA	Fermin CACERES	David GOBIN
	Marc LURASCHI	Carole MARCOTTE

Article 2 : La secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 04 mars 2022

La directrice régionale et Interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France

signé

Emmanuelle GAY